

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. De la nécessité d'intégrer la démarche économique dans les projets d'assainissement.
2. Du technico-économique au dossier de choix des solutions alternatives.
3. Les approches uniques ne sont guère adaptées à la mise en oeuvre du couple efficacité-adéquation aux moyens.

CHAPITRE 1 **Approche méthodologique et conceptuelle du coût des ouvrages et optimisation financière des projets.**

- A. Le cadre conceptuel de l'analyse
- la pollution collectable
 - la pollution diffuse
 - la pollution accidentelle.
- B. Les **éléments** juridiques et **économiques** qui fondent l'analyse du taux de **rentabilité** financière des projets.
- 1) Quelques généralités.
 - 2) Pollution collectable : les éléments de la typologie.
 - 3) Pollution diffuse : traitement à l'usage et traitement à la source dans un coût raisonnable.
 - 4) Pollution accidentelle : l'appropriation du bien collectif.

- C. **Démarche** conceptuelle du taux de **rentabilité** des projets.
- 1) Analyse par activité.
 - 2) Le flux des coûts et recettes d'équipement et d'exploitation.
 - 3) Financement du projet.
 - 4) Calcul du taux de rentabilité financière du projet.
- D. Les hypothèses de travail.
- 1) Approche complexe intégrant les différents paramètres financiers.
 - 2) Hypothèse simplificatrice.

CHAPITRE II L'application à des cas concrets de la méthodologie proposée par l'illustration des approches à mettre en oeuvre.

- A. Le cas de la pollution collectable : les **éléments d'étude** à prendre en **compte sur** la base du cas de COLMAR.
- B. Le cas de la pollution diffuse, une première approche des **éléments** concernant les nitrates et la protection de la nappe alsacienne.
- C. L'approche concernant la pollution accidentelle, les **données** du problème.

CONCLUSION

ANNEXES

INTRODUCTION

Longtemps, les projets d'assainissement des collectivités territoriales ont relevé d'une approche au coup par coup ou pour le moins parcellaire. Considérés comme indispensables pour enfouir les eaux saumâtres trop voyantes, ils engloutissaient des sommes qui semblaient toutes à la fois énormes par les montants nominaux qu'elles représentaient et insuffisantes au regard des résultats obtenus.

La création des Agences de Bassin, et à présent Agences de l'Eau, a permis une forte prise de conscience qui s'est traduite par la création d'un système de dépollution dit de première génération et l'introduction d'un savoir-faire professionnel, dans ce métier, qui était souvent l'apanage du seul corps des égoutiers.

Aujourd'hui, les termes d'analyses et **d'échanges** sont en train de se modifier, en raison de la mise en oeuvre des règles européennes. Les agences de bassin avaient un rôle incitatif pour promouvoir les techniques d'épuration et mesurer les résultats obtenus. La mise en place des cartes de qualité des eaux, la mesure de l'impact sur les milieux de l'assainissement conduisirent à introduire des données qualitatives. Parfois, le système semblait dérapier tant l'accumulation **d'ouvrages** ressemblait à un foisonnement bien peu rationnel des efforts d'épuration.

La modification des règles imposées sous l'égide de la Communauté Européenne traduite dans les Directives du 21 mai 1991, l'effort important inscrit dans le VI^e programme des agences (**1992-1997**), rendent nécessaires les analyses économiques dont cette étude est une contribution.

1. De la nécessité d'intégrer la démarche économique dans les projets d'assainissement

Si l'on veut faire une description simpliste du système d'assainissement sur un plan financier, les recettes sont assises sur la consommation d'eau potable dans le cadre d'une facture qui comprend de nombreux postes différents. Elles se caractérisent par l'addition de sommes relativement modestes (quelques pour cent dans les meilleurs des cas) contenues dans la facture d'eau. Les dépenses d'assainissement sont, quant à elles, très importantes puisque, dans une commune périurbaine, il n'est pas rare de trouver des investissements supérieurs à la dizaine de millions de francs par an, voire à la centaine pour les plus importantes.

Cette comparaison sommaire explique les difficultés rencontrées par les collectivités locales dans l'approche de ces questions, elles ne pouvaient envisager de réaliser les travaux sans un lourd endettement ou des subventions suffisantes d'origines variées (Agence, Région, Département, etc.). Il en résulte, dans la plupart des cas, une déconnexion totale entre les recettes et les dépenses : les premières sont considérées comme des éléments de fonctionnement puisque la comptabilité publique **méconnaît** la notion d'amortissement ; les secondes, en raison des volumes en cause, s'assoient sur les subventions à obtenir ou les prêts envisageables. Pour ce dernier poste, la signature d'une ville était constamment considérée comme excellente puisqu'elle peut lever l'impôt pour faire face à ses échéances. Ce n'est que depuis peu, suite à certains sinistres, que les prêteurs évoquent la notion d'endettement excessif, voire de limite de capacité d'emprunt comme pour un simple particulier.

CONCLUSION

Cette étude a **été** conduite dans le cadre défini par l'Agence de **l'Eau c'est-à-dire** sans qu'il soit considéré comme nécessaire de pouvoir réaliser une investigation in **situ** comme nous l'aurions souhaitée.

Cette méthodologie est suffisamment efficace pour donner un cadre **général** de travail et de réflexion pour les techniciens et ingénieurs de l'Agence. Elle se fonde sur l'expérience des interlocuteurs qui ont bien voulu fournir des éléments - cadres de l'Agence, ingénieurs de la Générale des Eaux, de SPIE BATIGNOLLES - **SORETEL** et autres qui ont contribué **à** nourrir la réflexion présentée dans le présent document.

Dans un environnement technique, l'analyse économique simplifie les choix et rend plus complexe l'analyse.

- La simplification des choix **s'opère** par le traitement unitaire des données étudiées. Tout se résume en quelques unités monétaires bien identifiables et la comparaison semble facile. Toutefois, elle n'a de valeur qu'à partir du moment où elle s'intègre dans une vision en termes d'objectifs des résultats **à** obtenir. Si nous voulions caricaturer le trait, nous serions amenés **à** préciser que le choix 1 résulte de la mise en oeuvre des paramètres X pour un résultat Y et un prix P, que le choix Z se déduit des paramètres Z et du résultat T pour un prix N et ainsi de suite. Cela semble trop facile bien que de nombreux dossiers fassent l'objet d'un choix de cette nature (Banque Mondiale par exemple).

La complexité résulte de la mise en oeuvre même de la méthodologie. Elle étudie les différentes hypothèses, conduit à revenir en arrière. Elle suppose, pour être parfaitement **opérationnelle**, un système expert ou pour le moins un logiciel qui permette de suivre l'arborescence des solutions.